

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Dammol Pro-Line Sanitaires
 Code du produit : 9107
 Type de produit : Détergent
 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant
 Nettoyant sanitaire.
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Van Dam Bodegraven B.V.
 Beneluxweg 8
 2411 NG BODEGRAVEN - Nederland
 T +31 172 619331 - F +31 172 615701
msds@safetysheet.info - www.vandambodegraven.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Postbus 85500 (B.00.118) 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88	Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non
 Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique	(n° CAS) 77-92-9 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques: CLP	
	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5 =< C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 10) Eye Dam. 1, H318	

Textes des phrases R et (EU)H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou d'irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires. En cas de symptômes respiratoires: Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire de l'eau ou du lait (1/4 litre). Manger un peu graisse (comme crème, beurre, mayonnaise, etc.). Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère. Rougeur.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou d'irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit n'alimente pas le feu ou l'incendie.
-------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Adapter les produits extincteurs à l'environnement.
------------------------------	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Précautions individuelles: Voir Rubrique 8.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage: Voir Rubrique 7.
Recommandations pour l'élimination des déchets: Voir Rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Lorsque le produit est utilisé selon les instructions à la section 1.2 dans des conditions normales, aucune mesure particulière n'est requise. Les mesures nécessaires peuvent être trouvés dans la section 7.1 et 7.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Il n'y a pas de valeur limite fixé pour ce produit.

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	650 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	0 mg/m ³
Pays-Bas	MAC C (mg/m ³)	980 mg/m ³

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	140,9 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	552 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	2251 mg/l

acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique (77-92-9)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,44 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,044 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	34,6 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	33,1 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	> 1000 mg/l

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Des gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Des gants proposées pour le contact prolongé: Matériel: Caoutchouc nitrile (NBR) Le temps de passage: >= 480 min épaisseur du matériau: >=0,6 mm Des gants proposés pour un contact occasionnel (de protection contre les éclaboussures): Matériel: Caoutchouc nitrile (NBR) Le temps de passage: >= 30 min épaisseur du matériau: >=0,1 mm Aime, lorsque des gants choisissent considèrent toujours des conditions spécifiques à l'utilisateur tels que le stress mécanique (découpe, perçage, etc.), le temps de contact, la température, l'utilisation d'autres produits chimiques, etc. En consultation avec le fournisseur de gants de protection d'un type différent peut être choisi ce qui donne une protection similaire. Toujours vérifier les instructions pour le temps de pénétration et le type de matériau et l'épaisseur, telle que donnée par le fournisseur de gants.
Protection oculaire	: N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de sinistre: Porter un appareil de protection des yeux
Protection des voies respiratoires	: N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Solution aqueuse.
Couleur	: rouge.
Odeur	: Fleuri.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3 - 4
Point de congélation	: ± -5
Point d'ébullition	: ± 100
Point d'éclair	: > 50 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: < 1
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:
Pression de vapeur	: ± 23,7 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ± 1,014
Masse volumique	: 1,014 g/cm ³
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow]	: -0,96
Température d'auto-inflammation	:
Température de décomposition	:
Viscosité, dynamique	: < 10 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 30 %
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité	: propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol: 12% / 2%
Indications complémentaires	: Le produit n'alimente pas le feu ou l'incendie.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Dammol Pro-Line Sanitaires

Indications complémentaires	Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 3.1.3 du (EC) 1272/2008, ce produit n'est pas toxique. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.
-----------------------------	---

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	13000 mg/kg
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	46600 mg/m ³

acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique (77-92-9)

DL50 orale rat	3000 mg/kg
DL50 orale	11700 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

(68891-38-3)

DL50 orale	4100 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 3 - 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 3 - 4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Dammol Pro-Line Sanitaires

Viscosité, cinématique	9,86193294 mm ² /s
------------------------	-------------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dammol Pro-Line Sanitaires

Indications complémentaires	Pour le produit des tests écologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 4.1.3 du (CE) 1272/2008, ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3.
-----------------------------	---

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	4200 - 9640 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	13299 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l
acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique (77-92-9)	
CL50 poisson 1	1516 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	85 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l
(68891-38-3)	
CL50 poisson 1	7,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,2 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	27 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Dammol Pro-Line Sanitaires	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dammol Pro-Line Sanitaires	
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow]	-0,96
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow]	0,14
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique (77-92-9)	
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow]	-1,64
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.
Indications complémentaires	: Les conteneurs vides seront rincés avec de l'eau. Jeter comme autre déchet plastique.
Ecologie - déchets	: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable. Ce produit n'est pas destiné à être transporté dans vraquiers.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances avec des restrictions annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 30 %

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
parfums	
GERANIOL	
LINALOOL	
HEXYL CINNAMAL	

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Catégorie de pollution des eaux (NL) : 11 - Peu nocif pour les organismes aquatiques.

Effort d'assainissement : B - Minimiser les fuites; l'application de la meilleure technologie possible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Acute Toxicity Estimate
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical-Abstract-Service
CLP	Classification Labelling Packaging; Classification, étiquetage et emballage: Règlement (CE) No 1272/2008
DPD	Directive sur les préparations 1999/45/CE (Dangerous Preparations Directive).
DSD	Directive 67/548/CEE substances dangereuses (Dangerous Substances Directive).
CE50	La concentration efficace médiane
Numéro CE	Numéro d'identification, Codification des substances.
IBC	International Bulk Chemical.
IATA	L'Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
ICAO	L'Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization).
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
MIO	International Maritime Organization.
CL50	Concentration létale médiane.
DL50	La dose létale médiane.
PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique.
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques - Règlement (CE) No 1907/2006.
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
FDS	Fiche de données de sécurité
ONU	L'Organisation des Nations-Unies
COV	Composés organiques volatils
vPvB	substance très (very) Persistante et très (very) Bioaccumulable.
WGK	Classe de danger pour l'eau (WGK)

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée

Dammol Pro-Line Sanitaires

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

Indications de changement:

2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	conforme au Règlement (UE) 2015/830
---	---	---------	-------------------------------------

VDB_SDS EU (REACH Annex II) Van Dam

L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la rubrique 1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant. Les données sont basées sur l'information la plus récente connue qui est, si nécessaire, régulièrement revue. L'utilisateur est le seul responsable du respect des précautions mentionnées ci-dessus ainsi que du maintien de l'information complète et suffisante sur l'emploi du produit. Il est conseillé de diffuser l'information concernant cette fiche de données de sécurité en adaptant, si nécessaire, la forme en fonction des différents utilisateurs.